

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique
Université 20Août 1955 Skikda
RECTORAT
N°:006/ Rec / 2015.



وزارة التعليم العالي والبحث
العلمي
جامعة 20 أوت 1955
رئاسة الجامعة
رقم: 006 / رج / 2015

Procès verbal du conseil de direction
du 07/09/2015

En date du **07 Septembre 2015**, à neuf heure du matin, s'est tenu la réunion du conseil de direction présidé par Monsieur le Recteur, Pr. Ali Kouadria, en présence des vice-recteurs, du secrétaire général de l'université, des doyens et vice-doyens des facultés et des secrétaires généraux des facultés. Ce, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Dispositions à prendre pour lancer le début des cours.
2. Conditions d'entretien et d'hygiène dans les facultés.
3. Conférence régionale des vice-recteurs.
4. Opération de recrutement des enseignants.
5. Divers.

La séance a été ouverte par Monsieur le Recteur, qui a d'abord, souhaité la bienvenue aux présents. Mais avant de commencer le débat sur l'ordre du jour, Monsieur le Recteur revient sur **les efforts déployés par l'ensemble des facultés et des services de l'université pour organiser la journée du jeudi 03 septembre destinée à l'accueil et l'orientation des nouveaux étudiants.** Et qui a malheureusement connu une absence quasi absolue des étudiants dans presque toutes les facultés. Monsieur le Recteur a suggéré une reprogrammation ultérieure de cette journée d'accueil après le démarrage des cours.

Faisant rappeler **la visite de Madame la ministre de l'éducation nationale**, Monsieur le Recteur a demandé au vice-recteur chargé de la formation supérieure et de la recherche scientifique d'établir un rapport détaillé sur le déroulement de cette visite.

Premièrement : Dispositions à prendre pour lancer le début des cours.

Ayant constaté une absence collective et généralisée des étudiants aux cours, dans toutes les facultés, malgré la prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer une rentrée universitaire réussie le 06 septembre. Monsieur le Recteur a demandé aux doyens de faculté de faire des propositions concrètes afin de relancer la rentrée pour permettre le démarrage des cours.

- **La faculté de technologie :** la Doyenne a affirmé que tout était prêt afin de pouvoir démarrer les cours le 06/09 (emplois du temps des cours – affectations des enseignants - affichages pour les étudiants, etc.). Elle a également précisé que la faculté a prévu de reprogrammer la journée d'accueil, que les absences seront comptabilisées pour les masters ainsi que pour les autres niveaux (à partir de la date prévue pour le début des TD et TP).
- **La faculté des sciences économique et des sciences de gestion :** la Doyenne a décrit une situation similaire en espérant le démarrage la semaine prochaine.
- **La faculté des SSSH :** le Doyen a confirmé l'absence des étudiants à la rentrée malgré la présence des enseignants, ces derniers ayant signalés des absences collectives aux cours. Il a proposé de se focaliser sur les étudiants de premières années, étant les plus susceptibles de regagner leurs salles de cours la semaine prochaine.
- **La faculté de Droit :** le Doyen a proposé de réunir les enseignants pour les impliquer et les responsabiliser davantage dans le démarrage des cours : donner son cours même en présence de 2 ou 3 étudiants, comptabiliser les absences.
- **La faculté de sciences :** le Doyen a évoqué le problème des amphithéâtres devant être exploités à la rentrée, mais qui ne sont pas encore fonctionnels. Cette situation pose un problème de finalisation des emplois du temps, ce qui a retardé le démarrage des cours.

Au terme de ce débat, Monsieur le Recteur a ordonné ce qui suit :

- Les enseignants sont **tenus de se présenter en salles de cours**, selon leurs affectations, et de **donner le cours même en présence** d'un nombre très réduit d'étudiants (**3 ou 4 étudiants**).
- Les enseignants doivent **relever les absences des étudiants** (même collectives) pour ensuite les comptabiliser. Ceci en **établissant rigoureusement et régulièrement les fiches de séances** prévues à cet effet.
- Les enseignants doivent contribuer au lancement des cours **en s'adressant directement aux étudiants et les amener à rentrer en salles de cours**.

- Les vice-doyens chargés de la pédagogie, sont désignés **premiers responsables pour superviser le bon déroulement de la rentrée** (le début des cours), et sont tenus d’assumer entièrement cette responsabilité.
- Les vice-doyens chargés de la pédagogie doivent **transmettre régulièrement toutes les données concernant le début des cours**, au vice-rectorat chargé de la pédagogie.
- Le vice-recteur chargé de la pédagogie est **responsable du suivi de cette opération**, en proche collaboration avec les vice-doyens chargés de la pédagogie.

Deuxièmement : Conditions d’entretien et d’hygiène dans les facultés.

Monsieur le Recteur s’est adressé aux secrétaires généraux des facultés pour connaître la situation des locaux concernant les travaux qui ont été réalisés pour assurer le bon accueil de la rentrée, ainsi que l’état d’hygiène.

- **La faculté de technologie** : le SG a précisé que toutes les dispositions nécessaires ont été prises. Toutefois, il a signalé le départ en retraite de certains agents d’entretien qui coïnciderait avec la résiliation du contrat avec l’entreprise actuelle de travaux d’entretiens. Ainsi, il a fait remarquer, la difficulté qu’il y aurait, pour le maintien d’une hygiène rigoureuse dans la faculté avec un tel manque d’effectif.
- **La faculté des sciences économique et des sciences de gestion** : la SG a précisé que malgré les travaux en cours dans le bâtiment de la faculté, l’entretien d’hygiène est maintenu.
- **La faculté des SSSH** : le SG a signalé les travaux inachevés dans le bâtiment récupéré de la faculté de gestion. Il a également évoqué le même souci que la faculté de technologie concernant le départ en retraite de certains agents d’entretien et donc du manque d’effectif.
- **La faculté de Droit** : la SG a évoqué la persistance du problème des travaux d’assainissement inachevés, quant au maintien d’hygiène, il est correctement accompli.
- **La faculté de sciences** : le SG a d’abord parlé des procédures entamées pour les travaux d’étanchéité, puis a évoqué **la difficulté qu’ils ont à effectuer des travaux dans leur site** en signalant plusieurs anomalies :
 - L’intrusion de certaines personnes qui habitent la cité à proximité par le portail postérieur.
 - Le lavage des automobiles se fait de manière fréquente malgré l’interdiction formelle. Parfois en usant du matériel qui appartient à la faculté.
 - Les agents employés par l’entreprise de nettoyage et d’entretien sont inefficaces.

Concernant ce dernier point évoqué par le SG de la faculté de sciences, tous les SG des facultés ont exprimé leur **mécontentement par rapport au mauvais accomplissement des tâches attribuées à l'entreprise de nettoyage.**

Prenant connaissance de la situation dans chaque faculté, Monsieur le Recteur en consultant Monsieur le SG de l'université, a donné les directives suivantes :

1. Les SG des facultés sont dorénavant responsables, indépendamment de leurs doyens, d'assurer toutes les conditions nécessaires à l'accomplissement de l'acte pédagogique.
2. Les SG des facultés doivent régulièrement **rendre des comptes par écrit au SG de l'université**, ce pour signaler tout incident survenu et pour transmettre toutes les informations décrivant la situation dans les facultés, lui permettant ainsi d'intervenir à temps.
3. Les SG des facultés sont **appelés à être vigilants et rigoureux**, ils doivent **sanctionner sévèrement toutes personnes responsables de dégâts matériels ou d'actes inadmissibles commis au sein de l'université** (le cas de lavages d'automobiles). Dans le cas où ces dépassements proviennent de l'extérieur de l'université, ils doivent déposer plaintes au niveau des autorités concernées.
4. Les SG des facultés **doivent suivre de près les travaux de nettoyages** réalisés par l'entreprise. Ils doivent **établir** (tel le cas de la faculté de technologie) **des fiches de suivi** (précisant : le jour, les heures, les tâches, la qualité) et les **transmettre au SG de l'université** pour lui permettre d'évaluer l'assiduité et le rendement des agents de l'entreprise. Ainsi il pourra décider, selon des éléments concrets, de faire **des retenus sur le paiement** ou carrément **la résiliation du contrat.**
5. La SG de la faculté de lettres doit interpellier l'entrepreneur pour assumer ses responsabilités quant à l'achèvement des travaux d'assainissement. Par ailleurs, le SG de l'université a été chargé de suivre l'évolution de cette affaire, s'il le faut prendre en charge les travaux non-accomplis.

Troisièmement : Conférence régionale des vice-recteurs.

Le vice-recteur chargé de la pédagogie a apporté les éléments suivants :

1. Opération des transferts des étudiants :

- Les demandes ont été minutieusement étudiées, seuls les étudiants détenteurs de moyennes élevées ont été retenus (13/20 et plus), pour rehausser le niveau. Ceci en respectant les effectifs transmis au ministère.
- L'orientation des étudiants vers l'université de Guelma n'a pas été réussie (seuls 15 cas ont été enregistrés). Monsieur le Recteur a demandé au vice-recteur chargé de

la pédagogie de revoir l'annonce publiée à cet effet pour essayer d'attirer plus d'étudiants.

- Concernant les écoles préparatoires, les étudiants de première année sont affectés directement par de conférence régionale, les étudiants de deuxième année sont désignés en fonction des filières selon disponibilité.

2. Les nouveaux masters :

- Une question sur la mise en conformité des masters s'est posée pendant la conférence.
- Il a été demandé aux doyens de la faculté des SSSH et la faculté de droit, de commencer la préparation de l'opération de la mise en conformité des nouvelles licences.

3. La mobilité des étudiants en L2 et L3 :

- Pour les L2 dont les filières sont indisponibles, les facultés concernées doivent transmettre les listes d'étudiants classés par ordre de mérite. A préciser également aux étudiants qu'ils ont le choix de la filière et pas de l'université.
- Pour les L3 dont les spécialités sont indisponibles, le transfert se fera selon la disponibilité des places pédagogiques et selon le classement par ordre de mérite des étudiants.

Le vice-recteur chargé de la pédagogie a insisté sur la transmission des informations dans les délais requis.

Quatrièmement : Opération de recrutement des enseignants.

- Le SG de l'université a annoncé que la grande majorité des candidats admis aux concours de recrutement des enseignants ont signés leur PV d'installation, hormis quelques anciens fonctionnaires publiques qui doivent présenter leurs démissions. Six cas attendent la régularisation de leur situation au niveau de la fonction publique.
- En réponse aux préoccupations des doyens concernant le profil et la spécialité demandés, Monsieur le Recteur a précisé que le directeur de la fonction publique a été reçu à l'université spécialement pour discuter sur ce point, et a expliqué qu'il est impératif de se tenir exactement au profil décrit dans les annonces parues.
- Le Doyen de la faculté de sciences a exprimé un manque d'enseignants dans sa faculté, étant donné qu'ils sont aussi concernés par les enseignements dans la faculté de technologie et la faculté des sciences de gestion, notamment les enseignants de mathématiques. Monsieur le Recteur a ordonné la prise en considération de l'expression des besoins d'autres facultés dans le recrutement prochain.

Cinquièmement : Divers.

1. Concours de doctorats :

- Le vice-recteur chargé de la formation supérieure et de la recherche scientifique a **affirmé l'annonce faite sur les concours de doctorat** et le début de réception des dossiers des candidats. A ce titre il a demandé aux doyens de facultés de veillez à la **visibilité des locaux désignés pour assumer cette opération** et assurer l'orientation des candidats.
- Il a précisé également **la nécessité de revoir les échéances de chaque étape** afin que les concours puissent s'organiser dans de bonnes conditions.
- Il a également insisté sur le fait que **le dépôt des dossiers, doit se faire au niveau des facultés** et non pas par le biais de la poste. Ceci pour pouvoir respecter les délais prévus.
- Monsieur le Recteur a chargé au vice-recteur chargé de la formation supérieure d'organiser une réunion avec les vice-doyens chargé de la post graduation, pour préciser les procédures et les démarches à suivre pour mener à bien cette opération.

2. Perfectionnement à l'étranger :

- Faisant lecture des statistiques concernant les demandes de stages de perfectionnement selon les catégories, et en remarquant le nombre très réduit des doctorants non salariés bénéficiaires de bourses dans toutes les facultés, la vice-recteure chargée des relations extérieures a proposé la possibilité d'un transfert du budget alloué à cette catégorie au profit des doctorants maîtres-assistants, sachant qu'il doit être partagé à 50% entre les deux catégories.
- Prenant connaissance de cette situation, Monsieur le Recteur insiste sur **le non transfert du budget attribué selon quota, d'une catégorie à une autre**. Il a ordonné aux CSF et CSD de **se conformer aux orientations ministérielles et de respecter la distribution des quotas**. Par ailleurs, il a demandé aux doyens de facultés de **rechercher les origines de cette inégalité** exprimée par les statistiques annoncées, et de redynamiser la consommation des stages dans cette catégorie.
- La Doyenne de la faculté de technologie a précisé que l'application de cette orientation ministérielle se fait très rigoureusement mais que les demandes des doctorants ne sont pas ou peu, exprimées. Elle suppose que la cause la plus plausible concernant cette non-volonté à demander des stages, est qu'ils soient plus intéressés par les congés scientifiques. **Elle a proposé à cet effet, d'inciter les doctorants à se focaliser sur l'achèvement de leur formation et de les limiter au droit de bénéficier uniquement des stages de perfectionnement. Monsieur le Recteur a confirmée cette proposition.**

- La Doyenne de la faculté de gestion a évoqué la non-attribution de stages pour les doctorants non salariés, malgré l'existence de demandes. Elle a demandé s'il y a **possibilité d'organiser une deuxième session** pour leur permettre de bénéficier de bourses. **Monsieur le Recteur a donné son accord pour cette opération**, ainsi que pour les autres facultés s'il y a des cas similaires.
- Le Doyen de la faculté de sciences a évoqué la difficulté à réunir les instances CSD et CSF pour donner leur aval sur l'attribution des stages. Monsieur le Recteur a affirmé que **ces instances peuvent se réunir, par nécessité à la demande du doyen ou du président du conseil**, afin de ne pas entraver le bon déroulement de cette opération **(1 fois par mois)**.
- Monsieur le Recteur a insisté sur le fait de **faire bénéficier les doctorants** (classiques et LMD) **non salariés** ainsi que **les étudiants en master** (selon ordre de mérite) **de 50% du quota attribué** à la catégorie.
- Le SG de l'université a précisé au sujet des stages de perfectionnement au profit des ATS, que le quota concerne les preneurs de décision. Il a annoncé également qu'il y a eu des démarches entamées pour organiser une formation à l'étranger (Association à Marseille) et qu'une réponse est attendue prochainement.

3. Change et remboursement des frais de stage non consommés :

- Devant la préoccupation de certaines facultés, notamment la faculté des sciences de gestion, concernant la **possibilité des doctorants d'effectuer le change**, Monsieur le Recteur a confirmé que **toutes les banques peuvent effectuer le change** et que les doyens peuvent **écrire aux banques pour permettre une facilitation** de cette opération **pour les bénéficiaires**.
- Monsieur le Recteur a chargé le SG de l'université d'adresser un écrit aux banques afin de permettre aux enseignants qui n'ont pas consommé leurs stages, de restituer les devises perçues. Il a également tenu les doyens pour responsables du suivi de ces cas et de prendre les mesures nécessaires à cet effet.
- La Doyenne de la faculté des sciences de gestion a évoqué la possibilité d'attribuer des compléments aux frais de stages, si le bénéficiaire demande un changement de la destination préliminaire, et que cette dernière fait partie d'une zone inférieure à la zone souhaitée. Monsieur le Recteur a expliqué que ceci ne pouvant s'effectuer qu'avant la distribution du budget à l'ensemble des bénéficiaires et le lancement des procédures financières.

4. La restauration pour les enseignants :

Monsieur le SG de l'université a précisé que l'opération est en cours de négociation pour essayer d'obtenir un contrat d'entreprise, étant donné que les prestations ne sont pas destinées à l'extérieur de l'établissement.

5. La Doyenne de la faculté des sciences de gestion a signalé que les locaux d'informatiques ne sont toujours pas libres à ce jour. A cet effet Monsieur le Recteur propose de sortir, accompagné par le SG de l'université ainsi que les deux doyens concernés sur les lieux.

La séance a été levée à 11H00, le même jour et la même année.

**Le Chef de cabinet du Recteur
Dr. Radja BOUZERIBA**